

DISCOURS

COCKTAIL DES 30 ANS

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Je tiens en premier lieu à vous remercier d'être venus ce soir à l'invitation du Cabinet Billon Conseil & Services, pour fêter les 30 ans du Cabinet.

Comme bon nombre d'entre vous le savent, je n'ai plus le droit de plaider depuis le 31 décembre 2016, ayant rendu ma robe d'Avocat.

Je vais cependant profiter de cette intervention pour plaider la cause du Cabinet et de son créateur.

Cette plaidoirie, je la commencerai par une anecdote.

Il y a environ un mois, alors que je classais des papiers à la maison, je suis tombé sur une lettre que j'avais complètement oubliée, datée de 1990, par laquelle un certain Jean BILLON, alors domicilié immeuble Le Montaigne à MONACO, écrivait à Monsieur Jérôme MOREL rue Plati.

Par cette lettre, Monsieur BILLON me signifiait son regret de ne pouvoir m'embaucher, compte tenu de la taille de sa structure.

En effet, en 1990, le Cabinet Billon, qui était à ses débuts, comptait deux personnes.

Quant à moi, arrivé en Principauté en 1989, ayant fini mes études, j'étais à la recherche de mon premier emploi.

Heureusement, quelques jours plus tard, je recevais une lettre signée de Monsieur André GARINO, domicilié le Shangri-La, qui m'embauchait en qualité de juriste au sein du Cabinet GARINO DOTTA LECLERQ, que je remercie encore aujourd'hui pour les trois belles années très formatrices, effectuées avec beaucoup de joie et d'entrain.

L'opportunité de rejoindre la profession d'Avocat au barreau de NICE m'a ensuite conduit à porter la robe pendant 20 ans.

Ce furent, là encore de belles années, avec la chance de développer une clientèle principalement résidente à MONACO, qui fut à la fois très chaleureuse et fidèle.

Pendant toutes ces années, j'ai bien évidemment côtoyé le Cabinet Billon à titre professionnel, notamment pour les dossiers devant les Conseils de Prud'hommes français, également en suivant à plusieurs reprises les formations annuelles de Monsieur BILLON.

Les années ont passé et le fameux slogan français « travailler plus pour gagner plus » perdait de sa consistance.

Lorsqu'un jour, lors d'une conversation anodine Jean a évoqué la transmission de son Cabinet, je lui ai fait part de mon intérêt.

La principale condition posée par Jean était bien évidemment de pérenniser l'entreprise, ce qui impliquait au préalable de se faire agréer en quelques sortes par ses collaboratrices.

En effet, c'est une des spécificités du Cabinet BILLON depuis 30 ans : pas de parité au Cabinet, que des collaboratrices.

Autre spécificité, pas plus de 10 collaboratrices sinon on doit désigner un délégué du personnel (trait d'humour) !

Sans peur de me tromper, je peux dire aujourd'hui que l'agrément a été réciproque, et après 6 mois passés au sein de ce Cabinet trentenaire, je suis particulièrement heureux et fier de l'équipe qui la constitue.

En effet, les collaboratrices du Cabinet ont deux qualités :

Elles sont compétentes, et elles ont un état d'esprit tout à fait remarquable.

Vous savez certainement que la richesse d'une entreprise réside essentiellement dans la qualité de ses préposés, je me permettrai de les citer :

- Yolande et Valérie en charge des paies.
- Laurie, Aurélie et Céline qui s'occupent des consultations en droit social.
- Edelyne, en charge de l'accueil et du secrétariat.
- Sylvie, qui a la charge des administrations judiciaires.

Elles ont toutes eu le mérite, de surcroît, de veiller à la bonne marche du Cabinet lorsque son animateur traversait des épreuves personnelles pénibles.

Pour conclure, c'est bien évidemment Jean que je tiens à saluer particulièrement. En effet, c'est d'abord un précurseur alors que peu de monde s'intéressait à la matière en 1987, il a donné par la qualité de son travail au droit social monégasque ses lettres de noblesse.

C'est ensuite un associé remarquable, qui chaque jour à mon égard fait preuve d'ouverture d'esprit, de pédagogie et de partage.

Vous l'aurez compris, je suis billoniste, pas encore milliardaire mais tout est en œuvre pour que ça continue, comme le mentionne votre invitation !

MERCI